F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

WO/IAOC/78/2
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 3 NOVEMBRE 2025

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-dix-huitième session
Genève, 22 – 26 septembre 2025

RAPPORT

adopté par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

INTRODUCTION

1. L'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI (OCIS) a tenu sa soixante-dix-huitième session du 22 au 26 septembre 2025. Étaient présents MM. David Kanja (président), Kamlesh Vikamsey (vice-président), German Deffit, Guan Jian et Bert Keuppens. M. Danil Kerimi a participé à certaines séances à distance. M. Igors Ludboržs n'a pas pu participer à la session et s'est fait excuser.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. L'OCIS a proposé d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Point sur la gouvernance et la supervision du nouveau régime d'assurance maladie après la cessation de service (AMCS).
./. L'ordre du jour actualisé, qui figure à l'annexe I du présent rapport, a ensuite été adopté. La
./. liste des documents de la session figure à l'annexe II.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : DECLARATION DE CONFLIT D'INTERETS

3. Les membres présents ont été priés de déclarer tout conflit d'intérêts effectif ou potentiel. Aucun conflit d'intérêts n'a été signalé.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA SESSION PRECEDENTE

4. Le président a informé l'OCIS des faits nouveaux survenus depuis la session précédente, en particulier en ce qui concernait les questions découlant des délibérations antérieures. L'OCIS a reçu des informations actualisées sur l'état d'avancement des enquêtes en cours dans le cadre de son mandat.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DECOULANT DE LA TRENTE-NEUVIEME SESSION DU COMITE DU PROGRAMME ET BUDGET (PBC), DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'OMPI ET DE LA SESSION DU COMITE DE COORDINATION

5. Le président et le vice-président ont informé l'OCIS du déroulement de la trente-neuvième session du Comité du programme et budget (PBC), des assemblées des États membres de l'OMPI (soixante-sixième série de réunions) et de la quatre-vingt-quatrième session du Comité de coordination. Le président a indiqué que le rapport annuel de l'OCIS avait été présenté au PBC et à l'Assemblée générale. Il a ajouté qu'il avait formulé des réponses et des commentaires à plusieurs questions posées par des représentants des États membres. Le président a affirmé que le rapport avait été bien accueilli, et que les États membres avaient exprimé leur satisfaction à l'égard du travail accompli par l'OCIS.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT DU DIRECTEUR GENERAL

6. Le sous-directeur général chargé du Secteur administration, finances et gestion, intervenant au nom du Directeur général, qui était en mission, a informé l'OCIS des activités d'intérêt menées par l'Organisation au cours des derniers mois.

7. Il a fait le point sur les faits nouveaux lors des sessions du PBC, de l'Assemblée générale et du Comité de coordination qui venaient de s'achever. Des dialogues ministériels et des séances de connaissances avec les directeurs de plusieurs offices de propriété intellectuelle ont été organisés au cours de cette période. Le sous-directeur général a fait remarquer que l'Assemblée générale s'était déroulée selon des procédures intergouvernementales harmonieuses, toutes les décisions ayant été adoptées par consensus, y compris l'approbation du programme de travail et budget pour 2026-2027.

8. Le sous-directeur général a évoqué avec l'OCIS les défis économiques et politiques actuellement rencontrés à l'échelle mondiale, ainsi que leur incidence sur l'OMPI et sur d'autres organisations des Nations Unies. Ces défis ont donné lieu à des contraintes budgétaires au sein de plusieurs organisations des Nations Unies, cependant, ils n'ont pas eu d'incidence significative sur l'OMPI. Dans ce contexte, il a également été noté que le nombre de demandes de titres de propriété intellectuelle déposées auprès de l'OMPI était inférieur aux prévisions du programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2024-2025, et que la situation était suivie de près par le Groupe de gestion des risques.

9. Le sous-directeur général a mentionné le rapport exploratoire de l'OMPI sur l'avenir de l'innovation et de la créativité fondées sur la propriété intellectuelle. Il a également abordé un certain nombre de questions institutionnelles internes.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DE L'OMPI

10. La directrice du Département de la gestion des ressources humaines a informé l'OCIS des changements apportés à la structure institutionnelle de l'OMPI. Ces changements étaient destinés à mieux aligner la structure de l'Organisation sur ses priorités, à renforcer l'efficacité institutionnelle et à réduire les chevauchements entre flux de travail. La directrice a attiré l'attention sur la création de la Division de l'information et de la communication numérique dans le but de renforcer l'engagement numérique, l'expérience client et les capacités de commercialisation de l'Organisation à l'appui de l'accroissement du nombre de dépôts de demandes auprès de l'OMPI et, partant, de la viabilité financière de l'Organisation. La restructuration du Secteur du développement régional et national en vue de favoriser des modes de travail plus horizontaux dans le cadre d'un département supervisant toutes les régions et de centraliser le développement du droit d'auteur a été abordée en détail. Par ailleurs, l'OMPI se trouve encore dans une phase de transition dans le domaine informatique, destinée à centraliser l'approche des activités et services numériques.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : SUPERVISION INTERNE

Rapport d'activité relatif à la supervision interne

11. L'OCIS a examiné le rapport d'activité trimestriel présenté par la directrice de la Division de la supervision interne (DSI). Le plan de supervision 2024 a atteint un taux d'achèvement de 95%, tandis que le taux d'achèvement du plan de supervision 2025 était en août 2025 de 55%. La directrice a indiqué qu'un audit de la gestion des placements à l'OMPI était en cours, qui devrait être terminé d'ici à décembre. L'OCIS a également examiné une version mise à jour du projet de politique en matière de publication des rapports de la DSI. La politique traduisait les exigences définies dans la Charte de la supervision interne de l'OMPI.

12. L'OCIS a reçu des informations actualisées sur la situation de la DSI en termes de dotation en personnel, notamment en ce qui concerne les postes vacants et les plans visant à les pourvoir. L'OCIS a été informé du fait que les ressources disponibles étaient utilisées pour recruter des prestataires et des experts externes, selon le cas, aux fins de l'exécution du programme de travail 2025.

Stratégie de supervision

13. La directrice de la DSI a présenté à l'OCIS la stratégie de supervision interne d'ici à la fin de 2026. La stratégie est axée sur l'acquisition de talents, les processus, l'innovation et les avis. Établie suivant les normes de l'Institute of Internal Auditors (IIA), elle est conforme au Plan stratégique à moyen terme (PSMT) 2022-2026 de l'OMPI.

Évaluation externe de la qualité

14. L'OCIS a examiné les plans de la DSI concernant la réalisation d'évaluations externes de la qualité pour les fonctions d'audit interne et d'enquête. En ce qui concerne la fonction d'audit interne, la directrice, en consultation avec l'OCIS, a indiqué qu'elle ferait l'objet d'une autoévaluation avec validation externe. Quant à la fonction d'enquête, les modalités d'évaluation doivent encore être définies.

Enquêtes

15. L'OCIS a fait le point sur les questions relatives aux enquêtes. Au 18 septembre 2025, cinq dossiers enregistrés en 2025 et faisant l'objet d'une évaluation préliminaire étaient en suspens. Dix dossiers d'enquête ont été clôturés entre la session précédente et cette session. L'OCIS a également examiné avec la directrice de la DSI les modalités de traitement des plaintes répétées.

16. L'OCIS a examiné un rapport sur la gestion portant sur les achats établi par la DSI. Il a été informé que les recommandations étaient en cours de mise en œuvre, et que des mesures correctives étaient prises concernant le cas particulier décrit dans le rapport. Il a noté que certaines règles d'achat avaient été contournées et a préconisé un examen plus large. Il a en outre recommandé que le Secrétariat renforce les outils d'analyse afin de pouvoir détecter et prévenir de telles situations à l'avenir.

Suivi des vulnérabilités recensées lors du test de pénétration et de l'analyse des vulnérabilités de 2025

17. Le Secrétariat a informé l'OCIS de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue du test de pénétration et de l'analyse des vulnérabilités réalisés en 2025 par la DSI avec l'aide d'un expert externe. L'OCIS s'est enquis des mesures adoptées pour remédier aux vulnérabilités recensées dans le rapport et a souligné la nécessité de les mettre en œuvre rapidement. Il a été informé que toutes les vulnérabilités restant à traiter le seraient d'ici la fin de 2025. L'OCIS a conseillé au Secrétariat d'examiner les vulnérabilités comparables d'autres systèmes de l'OMPI et d'y faire face promptement.

Examen des processus opérationnels en matière d'expérience client et de gestion des relations avec les clients à l'OMPI

18. L'OCIS a examiné un rapport de mission consultative établi par la DSI sur l'expérience client et la gestion des relations avec les clients à l'OMPI. Cette mission a mis en évidence les risques potentiels et les mesures de la direction visant à les atténuer. L'OMPI s'attache actuellement à transformer et à améliorer l'expérience globale des clients. Sur la base des observations et des informations issues de la mission, les équipes concernées ont conclu qu'il était possible de créer une plus grande interconnexion entre la gestion des relations avec les clients et d'autres projets, tels que ceux portant sur le système de planification des ressources de l'Organisation (ERP) et la gestion des données clés, de manière à améliorer les services offerts par l'OMPI à ses clients.

Mission consultative sur la mise en œuvre du système ERP

19. L'OCIS a examiné un rapport sur la mission consultative de la DSI concernant l'état d'avancement du projet de transformation du système AIMS (système de gestion administrative intégrée) en septembre 2025. Des observations et des informations ont été fournies sur les principaux domaines de la mission, dont la gouvernance, la couverture des besoins opérationnels, la gestion des risques et la migration des données. L'examen des progrès du système ERP, point permanent de l'ordre du jour de l'OCIS, ferait l'objet d'un suivi continu.

Préparation d'un avis concernant la déclaration sur les contrôles internes : état d'avancement, y compris en ce qui concerne le test des principaux mécanismes de contrôle

20. L'OCIS a été informé de l'état d'avancement et des progrès concernant la formulation d'un avis de la DSI concernant la déclaration sur les contrôles internes. La directrice de la DSI a fourni un aperçu détaillé des tests des principaux mécanismes de contrôle réalisés par la Section de la gouvernance, de la gestion des risques et de la conformité, en collaboration avec la DSI. L'avis en cours de préparation concernant la déclaration sur les contrôles internes sera fondé sur les pratiques d'autres entités du système des Nations Unies et sur les lignes directrices pertinentes de l'IIA. L'OCIS a appelé, au terme d'une préparation adéquate et de la procédure de rigueur, à l'achèvement du processus de formulation de l'avis début 2026, après présentation d'un projet d'avis pour examen par l'Organe en décembre 2025.

Séance privée avec la directrice de la DSI

21. L'OCIS s'est réuni en séance privée avec la directrice de la DSI et s'est dit satisfait de la nouvelle orientation de la division.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DU SUIVI PAR LA DSI DES RECOMMANDATIONS HAUTEMENT PRIORITAIRES EN SUSPENS

22. L'OCIS a examiné l'état d'avancement des recommandations de supervision en suspens. Au 17 septembre 2025, 49 recommandations de supervision étaient ouvertes, dont des recommandations de la DSI et du vérificateur externe des comptes. L'OCIS a noté qu'au 27 mai 2025, le nombre de recommandations ouvertes était passé de 19 à 49, en dépit du fait que 12 recommandations avaient été clôturées au cours de la période. Cela tenait au fait que 42 nouvelles recommandations avaient été formulées au cours de la période, dont un grand nombre étaient issues du test de pénétration et de l'analyse des vulnérabilités réalisés en 2025.

23. L'OCIS a également examiné l'état des recommandations du Corps commun d'inspection (CCI) en suspens, dont le Secrétariat continue d'assurer le suivi.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LE CADRE DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE

24. L'OCIS a examiné une mise à jour établie par le Secrétariat sur le cadre de gestion des risques et de contrôle interne de l'OMPI. La mise à jour portait sur quatre éléments, à savoir i) l'évaluation des principaux mécanismes de contrôle, ii) le dispositif de responsabilisation, iii) les principaux risques institutionnels et les réponses apportées, et iv) des informations actualisées sur l'évaluation des risques de fraude.

25. L'OCIS a demandé que le projet de version définitive du dispositif de responsabilisation lui soit présenté pour examen avant d'être finalisé. L'OCIS a examiné la carte thermique des risques de l'OMPI, qui expose les principaux risques ayant le plus d'impact. Ces risques sont les suivants : i) cyberattaques et violations de données confidentielles, ii) baisse de la valeur des placements, et iii) baisse importante des recettes en raison d'une réduction notable du nombre de dépôts. L'OCIS a noté que le contexte géopolitique, économique, financier ou sanitaire était passé à une catégorie de risque supérieure. Il a examiné une mise à jour sur les mesures d'atténuation des 10 principaux risques de l'Organisation.

26. L'OCIS a examiné la mise à jour établie par le Secrétariat sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des 34 mesures recommandées dans la foulée de l'évaluation des risques de fraude réalisée avec l'aide d'un expert externe. Parmi celles-ci figuraient 27 mesures clôturées et sept mesures qui demeuraient ouvertes. L'OCIS a demandé, pour sa prochaine réunion, une synthèse des recommandations qui n'avaient pas été acceptées. Il a également conseillé au Secrétariat de veiller à ce qu'une suite soit donnée en temps opportun aux mesures en suspens.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA SITUATION FINANCIERE AU 30 JUIN 2025

27. À la demande de l'OCIS, le Secrétariat a fait le point sur les résultats financiers de l'OMPI à la fin juin 2025. L'OCIS a noté qu'ils étaient conformes aux cibles prévues, les recettes de l'Organisation s'élevant à 243 millions de francs suisses, soit un pour cent de plus que la cible fixée. Le résultat d'exploitation s'élevait à 41 millions de francs suisses et le résultat global, gains sur placements compris, s'élevait à 50 millions de francs suisses. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le tableau de bord sur la continuité des activités, sur le site Web de l'OMPI.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : VERIFICATION EXTERNE DES COMPTES : RAPPORT SUR LA PLANIFICATION DE L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS POUR 2025

28. L'OCIS a examiné le mémorandum relatif à la planification de l'audit fourni par le vérificateur externe des comptes, à savoir le Conseil d'audit de l'Indonésie. Ce mémorandum abordait plusieurs questions, parmi lesquelles les audits financiers et les audits des résultats prévus et les produits attendus de ceux-ci. L'OCIS a fait remarquer qu'une attention particulière serait accordée, entre autres, à la comptabilisation des recettes et à l'évaluation des risques de fraude, ainsi qu'à l'analyse des contrôles informatiques généraux et de la cybersécurité.

29. Le vérificateur externe a indiqué que la démarche d'audit continuera d'être adaptée en fonction de l'évolution des circonstances, en particulier en ce qui concerne la sélection des audits des résultats. L'OCIS a abordé le calendrier des produits avec le vérificateur externe, compte tenu des dates prévues de la prochaine session du PBC.

30. L'OCIS s'est réuni en séance privée avec le vérificateur externe des comptes, conformément à son mandat.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORTS MENSUELS SUR LES PLACEMENTS

31. L'OCIS a reçu les rapports sur le rendement des placements, ainsi que les rapports de suivi des placements à la fin mai, juin, juillet et août 2025, établis respectivement par le conseiller en matière de placements et le dépositaire. L'OCIS souhaite préciser que son rôle se limite à transmettre aux États membres les informations figurant dans ces rapports et qu'il ne fournit aucune garantie à cet égard.

32. L'OCIS a analysé les documents fournis et a vérifié que, au cours des périodes considérées, tous les placements des portefeuilles de l'OMPI avaient le rendement attendu et étaient gérés conformément à la stratégie en matière de placements. Il a également confirmé que le dépositaire n'avait signalé aucune violation active ou passive ni aucune exception justifiée.

33. L'OCIS a noté que la DSI procède actuellement à un audit de la gestion des placements avec l'aide d'un consultant externe. L'OCIS s'est entretenu avec le consultant externe afin d'offrir des conseils et commentaires.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA GOUVERNANCE ET LA SUPERVISION DU NOUVEAU REGIME D'ASSURANCE MALADIE APRES LA CESSATION DE SERVICE

34. Le Secrétariat a informé l'OCIS des modalités de gouvernance et de supervision du nouveau régime d'assurance maladie après la cessation de service (AMCS). Il a notamment fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre, sur le statut des membres et des observateurs du Comité consultatif sur le régime AMCS, et a fourni des informations contextuelles. L'OCIS a noté que le régime sera inclus dans les états financiers réguliers de l'OMPI établis conformément aux normes IPSAS et fera l'objet d'un audit par le vérificateur

externe. Il a également noté que l'Assemblée générale avait approuvé un transfert de 50 millions de francs suisses vers le portefeuille stratégique. L'OCIS a par ailleurs noté que son rôle de supervision s'appliquera également au régime AMCS.

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA SECURITE PHYSIQUE ET INFORMATIQUE (Y COMPRIS LES ACTIVITES DE SENSIBILISATION A LA CYBERSECURITE)

35. L'OCIS a décidé de reporter ce point de l'ordre du jour à la réunion de décembre 2025, afin d'avoir le temps d'examiner en détail les documents pertinents. Il a par ailleurs demandé s'il existait des questions urgentes à examiner immédiatement, et a été informé qu'il n'y en avait pas.

POINT 15 DE L'ORDRE DU JOUR : POINT SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

36. L'OCIS a examiné une mise à jour présentée par la directrice du Département de la gestion des ressources humaines, portant notamment sur l'enquête sur l'engagement du personnel, sur le plan d'action pour la diversité géographique, sur la retraite de la direction, sur l'élaboration d'un cadre de profils de leadership et sur les améliorations du Groupe des données et technologies relatives aux ressources humaines. La directrice a également fait le point sur le recrutement au sein de la DSI et du Bureau de la médiatrice.

37. L'OCIS a pris note des résultats globaux positifs de l'enquête sur l'engagement du personnel, qui a obtenu un taux de réponse de 67% et dont se dégage un taux de satisfaction du personnel de 76%. L'enquête a mis en évidence les forces, ainsi que les domaines dans lesquels des améliorations sont recherchées au moyen de diverses initiatives en matière de talents et de développement du leadership.

POINT 16 DE L'ORDRE DU JOUR : DEONTOLOGIE : POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU BUREAU DE LA DEONTOLOGIE POUR 2025 ET LES POLITIQUES PROPOSEES EN MATIERE DE DEONTOLOGIE

38. L'OCIS a examiné une mise à jour de la cheffe du Bureau de la déontologie concernant le programme de travail du Bureau pour 2025. Celui-ci comportait des activités portant sur les aspects suivants : i) conseils; ii) sensibilisation, formation et information; iii) suivi et établissement des normes; et iv) déclaration de situation financière et d'autres intérêts. L'OCIS a pris note du volume élevé persistant de demandes de conseils de la part du personnel, quelque 200 demandes ayant été reçues à la fin du mois de septembre de cette année, portant pour beaucoup sur les activités extérieures. L'OCIS a examiné une mise à jour du projet de mandat du Bureau de la déontologie de l'OMPI, sur laquelle il a formulé des conseils.

39. L'OCIS s'est entretenu en privé avec la cheffe du Bureau de la déontologie. Il a pris note du fonctionnement efficace et efficient du Bureau de la déontologie et exprimé sa satisfaction à cet égard.

POINT 17 DE L'ORDRE DU JOUR : ENTRETIEN AVEC LA MEDIATRICE

40. L'OCIS a examiné une mise à jour présentée par la médiatrice pour la période allant du 1er janvier au 11 septembre 2025. La médiatrice a indiqué avoir reçu 44 personnes au cours de 150 visites. Les rapports hiérarchiques et entre membres du personnel sont apparus comme la principale préoccupation, évoquée par 80% des visiteurs. La médiatrice a également présenté ses conseils à l'intention de l'Organisation, lesquels étaient axés sur les rapports hiérarchiques, l'amélioration du moral des équipes et de l'ambiance au sein de celles-ci, le renforcement des valeurs institutionnelles, l'emphase sur les politiques en matière de harcèlement et de discrimination, et la priorité à accorder aux procédures d'évaluation des

performances. La médiatrice a remis le rapport de son Bureau pour 2024 à l'OCIS et a indiqué qu'il serait publié.

41. La mise à jour contenait également des informations provenant de la médiatrice au travail, à qui 7 affaires avaient été transmises. La médiatrice au travail recommandait de renforcer l'intervention précoce, de promouvoir une culture de la médiation, d'étendre les capacités de médiation et de renforcer les compétences du personnel pour affronter les conversations difficiles.

42. L'OCIS s'est entretenu en privé avec la médiatrice. Il a pris note du fonctionnement efficace du Bureau de la médiatrice et exprimé sa satisfaction à cet égard. L'OCIS attend avec intérêt la mise en œuvre d'arrangements plus permanents en matière de dotation en personnel.

POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR : SEANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRESENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

43. Conformément au mandat de l'OCIS, une séance d'information avec les représentants des États membres a été organisée à la fin de la session. L'OCIS a informé les délégués présents des délibérations tenues au cours de sa session et a répondu à leurs questions.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES

Évaluation indépendante des activités de l'OCIS

44. Le mandat de l'OCIS prévoit que ses activités fassent l'objet d'une évaluation indépendante tous les trois ans. Le rapport 2019 du CCI sur les comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies expose les critères caractérisant un fonctionnement efficient et efficace des comités de contrôle, et prévoit que les comités d'audit et de contrôle fassent l'objet d'une évaluation indépendante de leur performance tous les trois ans. L'OCIS a discuté des modalités de réalisation d'une telle évaluation et a décidé de faire appel à un expert indépendant externe. Tel que recommandé lors de la réunion des présidents de comités de contrôle des entités des Nations Unies, cette évaluation comprendra une enquête auprès des parties prenantes clés, y compris auprès des États membres.

Point sur l'initiation des nouveaux membres de l'OCIS

45. L'OCIS a discuté du plan d'initiation préliminaire pour l'accueil des nouveaux membres de l'Organe. Cette initiation aurait lieu au cours de la quatre-vingtième session qui se tiendra en mars 2026.

Prochaine session

46. La prochaine session de l'OCIS est prévue du 8 au 12 décembre 2025. Le projet d'ordre du jour a été examiné et établi par l'Organe pour adoption au début de la prochaine réunion :

1) Adoption de l'ordre du jour
2) Déclaration de conflit d'intérêts
3) Questions découlant de la session précédente
4) Séances d'information sur les résultats de la dixième réunion des comités d'audit et de contrôle des entités des Nations Unies
5) Entretien avec le Directeur général
6) Supervision interne (y compris la contribution à l'examen du manuel d'audit interne révisé, la contribution à l'établissement du programme de travail annuel pour 2026 et l'examen du programme de travail annuel proposé pour 2026)
7) Point sur les recommandations en suspens du vérificateur externe des comptes, du Corps commun d'inspection (CCI) et de la Division de la supervision interne (DSI)
8) Rapports financiers : Modifications apportées aux méthodes et normes comptables

9) Vérification externe des comptes : résultats de l’audit intermédiaire pour 2025 et point sur la stratégie d’audit et la lettre d’engagement
10) Point sur le cadre et les résultats de la gouvernance en matière de placements
11) Rapports mensuels sur les placements
12) État d’avancement et point sur le système de planification des ressources de l’Organisation (ERP)
13) Point sur la gouvernance des données
14) Examen de la proposition de programme de travail annuel en matière de sécurité informatique
15) Examen des activités du Bureau de la déontologie pour 2025 (y compris le point sur les politiques et les divulgations proposées en matière de déontologie)
16) Point sur les services de médiation à l’OMPI
17) Autoévaluation par l’OCIS de ses activités en 2025
18) Contribution à l’évaluation des performances de la directrice de la DSI, de la cheffe du Bureau de déontologie et de la secrétaire de l’OCIS
19) Élection du président et du vice-président pour 2026
20) Séance d’information avec les représentants des États membres
21) Questions diverses
22) Séance de compte rendu avec le Secrétariat

POINT 20 DE L’ORDRE DU JOUR : SEANCE DE COMPTE RENDU AVEC LE SECRETARIAT

47. Conformément à sa pratique, l’OCIS a tenu une séance de compte rendu avec le Secrétariat après sa réunion avec les représentants des États membres.

[Les annexes suivent]

F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA PROPRIÉTÉ
INTELLECTUELLE

WO/IAOC/78/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 3 NOVEMBRE 2025

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-dix-huitième session
Genève, 22 – 26 septembre 2025

ORDRE DU JOUR

établi par l'Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Déclaration de conflit d'intérêts
3. Questions découlant de la session précédente
4. Questions découlant de la trente-neuvième session du Comité du programme et budget, de l'Assemblée générale de l'OMPI et de la session du Comité de coordination de l'OMPI
5. Point du Directeur général
6. Point sur la structure institutionnelle de l'OMPI
7. Supervision interne
8. Examen du suivi par la DSI des recommandations hautement prioritaires en suspens
9. Point sur le cadre de gestion des risques et de contrôle interne
10. Point sur la situation financière au 30 juin 2025
11. Vérification externe des comptes : Rapport sur la planification de l'audit des états financiers pour 2025

12. Rapports mensuels sur les placements

13. Point sur la gouvernance et la supervision du nouveau régime d'assurance maladie après la cessation de service (AMCS)

14. Point sur la sécurité physique et informatique (y compris les activités de sensibilisation à la cybersécurité)

15. Point sur la gestion des ressources humaines

16. Déontologie : point sur la mise en œuvre du programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2025 et les politiques proposées en matière de déontologie

17. Entretien avec la médiatrice

18. Séance d'information avec les représentants des États membres

19. Questions diverses

20. Séance de compte rendu avec le Secrétariat

[L'annexe II suit]

F

OMPI
ORGANISATION MONDIALE
DE LA **PROPRIÉTÉ**
INTELLECTUELLE

WO/IAOC/78/INF/1
ORIGINAL : ANGLAIS
DATE : 3 NOVEMBRE 2025

Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI

Soixante-dix-huitième session
Genève, 22 – 26 septembre 2025

LISTE DES DOCUMENTS

POINT 1 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
[01a] Ordre du jour
[01b] Calendrier
[01c] Liste des documents

POINT 2 : DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS
Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 3 : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SESSION PRÉCÉDENTE
Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 4 : QUESTIONS DÉCOULANT DE LA TRENTE-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ DU PROGRAMME ET BUDGET, DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OMPI ET DE LA SESSION DU COMITÉ DE COORDINATION DE L'OMPI
Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 5 : POINT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 6 : POINT SUR LA STRUCTURE INSTITUTIONNELLE DE L'OMPI

[06a] Exposé – Point sur la structure institutionnelle de l'OMPI, 16 septembre 2025 (référence : IOD-IAOC-2025/03)

POINT 7 : SUPERVISION INTERNE

Division de la supervision interne :

[07a] Rapport d'activité de la DSI, troisième trimestre – 16 septembre 2025 (référence : IOD-IAOC-2025/03)

[07b] Stratégie de supervision interne pour 2025-2026 – version 2, mise à jour en septembre 2025

[07c] Édition 2025 de la politique de publication des rapports de la Division de la supervision interne, 16 septembre 2025

[07d] Examen de l'état d'avancement du projet de transformation du système AIMS – septembre 2025 (Rapport consultatif final sur la gestion du projet n° 3), 19 septembre 2025 (réf. DSI : IA2025-05.C)

Rapport consultatif final

[07e] Rapport consultatif de la DSI – Analyse des interdépendances et des relations entre les projets relatifs à la gestion des relations avec les clients, à l'expérience client, au système ERP et à la gestion des données clés, 16 septembre 2025 (réf. DSI : IA-2025-02)

Audits :

[07f] Avis concernant la déclaration sur le contrôle interne, éléments constitutifs – état d'avancement, septembre 2025

Enquêtes :

POINT 8 : EXAMEN DU SUIVI PAR LA DSI DES RECOMMANDATIONS HAUTEMENT PRIORITAIRES EN SUSPENS

[08] Recommandations en matière de supervision en suspens, au 17 septembre 2025

POINT 9 : POINT SUR LE CADRE DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE

[09] Exposé – Point sur le cadre de gestion des risques et de contrôle interne, septembre 2025

POINT 10 : POINT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2025

[10] Exposé – Point sur la situation financière au 30 juin 2025 (septembre 2025)

POINT 11 : VÉRIFICATION EXTERNE DES COMPTES : RAPPORT SUR LA PLANIFICATION DE L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS POUR 2025

[11] Exposé – Mémorandum relatif à la planification de l'audit : audits financiers et audits des résultats de l'OMPI – exercice 2025, septembre 2025

POINT 12 : RAPPORTS MENSUELS SUR LES PLACEMENTS

[12a] Credit Suisse – Rapports sur le suivi des placements pour mai, juin, juillet et août 2025

[12b] Capital Advice – Rapports sur le rendement des placements pour mai, juin, juillet et août 2025

POINT 13 : POINT SUR LA GOUVERNANCE ET LA SUPERVISION DE L'ENTITÉ MULTI-EMPLOYEURS DANS LE CADRE DU NOUVEAU RÉGIME AMCS

[13a] Exposé – Point sur le régime AMCS (à l'OCIS), septembre 2025

[13b] Annexe – Régime d'assurance maladie après la cessation de service de l'OMPI/UPOV – Règlement et mandat de l'Organe de supervision, entrée en vigueur en avril 2025

POINT 14 : POINT SUR LA SÉCURITÉ PHYSIQUE ET INFORMATIQUE (Y COMPRIS LES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION À LA CYBERSÉCURITÉ)

[14a] Présentation PowerPoint – Point sur la sécurité et l'assurance de l'information, 24 septembre 2025

[14b] ISO 27001:2022, Annexe A Audit de contrôle de l'OMPI, juin 2025

[14c] ISO 27001:2022, Audit SGSI (4 -10) de l'OMPI, juillet 2025

POINT 15 : POINT SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

[15] Présentation PowerPoint – Point sur la gestion des ressources humaines, septembre 2025

POINT 16 : DÉONTOLOGIE : POINT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU BUREAU DE LA DÉONTOLOGIE POUR 2025 ET LES POLITIQUES PROPOSÉES EN MATIÈRE DE DÉONTOLOGIE

[16a] Projet d'instructions du Bureau n° XXXX/2025, mandat du Bureau de la déontologie de l'OMPI – juillet 2025 et septembre 2025

[16a] Analyse comparative des dispositions des mandats des bureaux de la déontologie des entités des Nations Unies – juillet 2025

[16c] Module 1 : La déontologie à l'OMPI – septembre 2025

[16d] Module 2 : Mon comportement éthique en tant que membre du personnel de l'OMPI – septembre 2025

[16e] Module 3 : Les ressources dont je dispose pour signaler une faute – septembre 2025

[16f] Programme de travail du Bureau de la déontologie pour 2025 – points sur l'état d'avancement, 11 septembre 2025 et 25 septembre 2025

[16g] Réseau Déontologie des organisations multilatérales (ENMO) – Normes de pratique pour les fonctions de déontologie, 7 avril 2025

POINT 17 : ENTRETIEN AVEC LA MÉDIATRICE

[17a] Exposé – "Building Bridges", Rapport d'activité 2024, OMPI Bureau de la médiatrice de l'OMPI, septembre 2025

[17b] Exposé – "Bureau de la médiatrice", Rapport semestriel 2024, Point du Bureau de la médiatrice sur les services de médiation à l'OMPI, 22 septembre 2025

POINT 18 : SÉANCE D'INFORMATION AVEC LES REPRÉSENTANTS DES ÉTATS MEMBRES

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 19 : QUESTIONS DIVERSES

[19a] Rapport – Soixante-dix-septième session (document WO/IAOC/77/2)

[19b] Projet d'ordre du jour annoté de la quatre-vingtième session de l'OCIS

[19b] Dates proposées pour les sessions de 2026

[19c] Projet de programme de travail évolutif de l'OCIS de la soixante-seizième à la soixante-dix-neuvième session

[19d] Projet d'ordre du jour de la soixante-dix-neuvième session de l'OCIS

POINT 20 : SÉANCE DE COMPTE RENDU AVEC LE SECRÉTARIAT

Aucun document : compte rendu verbal.

POINT 20 : SÉANCE DE COMPTE RENDU AVEC LE SECRÉTARIAT

Aucun document : compte rendu verbal.

[Fin de l’annexe II et du document]